

R490 – Formation à la conduite en sécurité

de grues auxiliaires de chargement

Santé et sécurité au travail (V2021Mai-03)



Objectifs opérationnels

A l'issue de la formation, les participants seront capables de conduire en sécurité les grues auxiliaires de chargement selon les préconisations de la recommandation R490 de la CNAM



Moyens Techniques et Pédagogiques :

- Manipuler une grue auxiliaire de chargement dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes, les marchandises et le matériel.
- Intégrer les règles de sécurité dans la prise en main et la conduite d'une grue auxiliaire conformément au Référentiel du CACES® R490.
- Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite de grues auxiliaires.

Pour qui ?



Public concerné

- Conducteurs ou futurs conducteurs/opérateurs élingueurs.
- Toute personne amenée à utiliser des grues auxiliaires de chargement avec ou sans expérience professionnelle dans le domaine.



Prérequis

- Être âgé de 18 ans minimum
- Être titulaire du permis de conduire requis pour le porteur de la grue >3,5T
- Maîtrise du français lu, écrit, parlé (indispensable pour la prise de connaissance et la signature des documents de travail).
- Ne pas avoir de restrictions ou de contre-indications médicales pour l'utilisation chariots de manutention

Modalités pratiques



Durée & Délais d'accès

- Durée : De 14h à 21h suivant le niveau du stagiaire.
- Délais d'accès : en fonction des disponibilités des stagiaires, des formateurs et du planning.



Format

- Inter et Intra-entreprises
- Ajustements possibles
- Présentiel
- De 1 à 8 personnes maximum



Tarif

- Pour un devis, nous consulter selon la catégorie, le nombre de test / initial ou recyclage



R490 – Formation à la conduite en sécurité

de grues auxiliaires de chargement

Santé et sécurité au travail (V2021Mai-03)

Parcours pédagogique



Méthodes & supports pédagogiques

Méthodes pédagogiques

- Alternance d'exposés, d'analyse de situations de travail et d'accidents, d'exercices pratiques et d'apprentissage des gestes de secours.

Moyens techniques

- PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.
- Plateforme d'évolution pratique certifiée CACES®.



Programme de formation

Théorie

- Réglementation et textes en vigueur
- Obligations du constructeur et de l'installateur sur porteur, du loueur, du chef d'entreprise
- Grands principes de la conduite en sécurité
- Principales caractéristiques et classification des grues auxiliaires de chargement
- Postes de commande et dispositifs de préhension
- Plaque de charge
- Vérifications avant mise/remise en service et périodiques
- Début de poste
- Carnet de bord
- Autorisation de conduite
- Équilibre et déplacement d'une charge
- Gestes de commandement, balisage et signalisation
- Analyse des risques et des règles d'utilisation
- Équipements de protection individuelle
- Mise en position de transport de la grue auxiliaire de chargement

Pratique

- Exercices pratiques de conduite sur grue auxiliaire de chargement
 - Adéquation de la grue auxiliaire de chargement à l'opération envisagée • Vérifications et opérations de prise de poste • Positionnement du véhicule pour la manœuvre et balisage de la zone • Mise en place de stabilisateurs • Manœuvre de positionnement • Elingage de charges • Utilisation de dispositifs porte-charge • Mouvement décomposés et synchronisés en positionnant la charge • Maîtrise du balancement de la charge • Prise et dépose de charges en suivant les gestes de commandement et de communication • Manœuvre de lavage • Grue auxiliaire en position de transport avant déplacement • Repérage d'anomalies et difficultés rencontrées pour en rendre compte à sa hiérarchie • Opération de maintenance de premier niveau.



Intervenant

- Des intervenants qualifiés, aux compétences techniques et pédagogiques actualisées



Evaluation

- Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite de grues auxiliaires de chargement sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R490 de la CNAMTS en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) par catégorie d'engins.
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.